

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021 à 19 heures 30

Étaient présents : M. FRANCKE Stéphane, Maire, M. PICOTIN Gaëtan, Mme BOUCKENOOGHE Céline, M. GERVOIS Nicolas, Mme PAPILLON Anne-Gaëlle, M. BEUN Régis, Adjoint, Mme LOONES Sylvie, M. BONNET Dominique, Mme CICHY Claire, Mme GOCYK Béatrice, Mme ACTHREGALLE Caroline, M. DEQUIDT Pascal, Mme DEVEY Elodie, M. POILLON Jean-Claude, Mme PRUVOST Sonia, Mme VANHERSEL Valérie, M. DUPON Fabien, conseillers municipaux.

Était excusé avec pouvoir : M. TROLET Cédric a donné pouvoir à M. BEUN Régis.

Absent : M. LEROY Maxime

Secrétaire de séance : Mme BOUCKENOOGHE Céline

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour concernant la dotation à l'investissement local en 2021.

POINTS FINANCIERS

1/ CCHF – Achat et maintenance de défibrillateurs cardiaques externes (DAE) et matériels divers associés – Groupement de commandes

La CCHF a adopté en conseil communautaire de décembre une convention-cadre permanente constitutive de groupements de commandes afin de permettre une mise en commun de moyens et répondre d'une manière efficace aux besoins récurrents de chacun (CCHF et communes) tout en préservant l'autonomie des parties. Ce point était évoqué lors de la réunion de conseil municipal du 7 décembre avec une délibération à l'appui.

La CCHF lance prochainement une consultation en groupement de commandes pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs cardiaques externes (DAE) et matériels divers associés.

Monsieur le Maire propose d'y adhérer de manière à pourvoir le parc en matière de défibrillateurs dans la commune d'un équipement supplémentaire (future bibliothèque et école) et prévoir la maintenance de l'ensemble des appareils existants, aucune prestation par un organisme agréé n'étant en place actuellement alors qu'il y a obligation par l'exploitant.

A l'heure actuelle, trois défibrillateurs cardiaques externes sont installés sur la commune : à la salle intersociétés, au restaurant scolaire et à la mairie.

Jean-Claude POILLON demande s'ils ont été souvent utilisés. Monsieur le Maire lui répond qu'ils ont été utilisés une ou deux fois.

Sonia PRUVOST demande si le nombre de défibrillateurs est fixé en fonction du nombre d'habitants. Monsieur le Maire précise que c'est en fonction des ERP (établissements recevant du public).

Anne-Gaëlle PAPILLON précise que son emplacement est fixé en fonction du temps d'intervention. Monsieur le Maire précise que ce temps est de 4 minutes et indique que le défibrillateur placé devant la mairie peut servir pour une intervention à l'église.

Jean-Claude POILLON s'interroge sur le prix d'un défibrillateur. Monsieur le Maire répond que pour le moment, nous n'avons pas de tarif précis puisqu'il s'agit d'un groupement de commandes.

Gaëtan PICOTIN indique que le tarif doit osciller aux alentours des 750.00 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe des obligations au niveau des ERP (catégories 1 à 5). Au 1^{er} janvier 2020, les catégories 1 à 3 sont concernées : pour Herzeele, il s'agit de l'église et du restaurant scolaire. S'agissant de l'église, le défibrillateur de la mairie pourrait être utilisé et s'agissant du restaurant scolaire, il en est déjà équipé.

Au 1^{er} janvier 2021, la catégorie 4 est concernée. Pour la catégorie 5, au 1^{er} janvier 2022. Il restera donc l'école.

Jean-Claude POILLON précise qu'il y a un défibrillateur au restaurant scolaire et s'interroge sur la nécessité d'en mettre un à l'école.

Gaëtan PICOTIN indique qu'il faut franchir deux barrières fermées à clé, ce qui augmente considérablement le temps pour parvenir au défibrillateur.

Monsieur le Maire rappelle que la nouvelle bibliothèque sera également concernée par ce nouveau matériel.

Il est également précisé qu'actuellement, aucune maintenance n'est assurée et que celle-ci sera incluse dans le groupement de commandes pour les nouveaux et anciens appareils.

Elodie DEVEY demande si nous connaissons le nom de l'entreprise qui pourrait intervenir pour la maintenance des appareils.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un achat dans le cadre d'un groupement de commandes et qu'en conséquence, nous ne pouvons en l'état connaître le nom de l'entreprise qui interviendra.

Caroline ACHTREGALLE attire l'attention sur le fait qu'il est indispensable de consigner ce matériel sur un registre de sécurité.

Gaëtan PICOTIN indique que ce groupement de commandes peut être bénéfique pour la commune afin d'obtenir des prix plus intéressants et demande confirmation à Monsieur le Maire que ce principe n'est pas obligatoire et que la commune est libre d'y prendre part ou non, ce que confirme Monsieur le Maire.

Vote à l'unanimité.

Valérie VANHERSEL indique toutefois qu'il serait intéressant d'obtenir auprès de la CCHF une fourchette de prix avant de s'engager et de voter.

Monsieur le Maire pense qu'il serait opportun de prévoir une formation destinée aux Herzeelois pour l'utilisation d'un défibrillateur.

2/ CCHF – Equipement en vidéo protection sur routes départementales – Groupement de commandes

Dans le cadre du projet initial de la compagnie de gendarmerie départementale de Dunkerque-Hoymille d'équiper les routes départementales du territoire communautaire en vidéo protection, un dispositif a été élaboré autour des axes routiers concernés.

La CCHF propose de profiter de cet équipement en vidéo protection dans les communes concernées par le biais d'un groupement de commandes.

Sur le territoire de la COB Wormhout-Bollezeele, sont proposés 4 points dont 1 à Herzeele avec axes à visionner : échangeur autoroute avec la RD 17 (côté Herzeele et côté Wormhout). Le but du dispositif est d'identifier les véhicules circulant sur les axes, quelque soient les conditions de temps (jour/nuit) et météo (pluie, neige, etc.). Sur la liste des 4 points, Herzeele figure en ordre préférentiel d'installation.

Valérie VANHERSEL demande si cet équipement sera pris en charge par la CCHF car elle précise qu'il était prévu une enveloppe de 260 000.00 € pour équiper le territoire comme cela a été fait pour la CCFI.

Elle pense donc que ce groupement de commandes ne concerne pas cet équipement mais des caméras supplémentaires pour étendre le dispositif.

Monsieur le Maire indique qu'il va se rapprocher de la CCHF pour obtenir des précisions à ce sujet.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas eu de contrat d'adhésion adressé par la CCHF et que c'est la gendarmerie qui nous a fait figurer en ordre préférentiel d'installation. La CCHF souhaite donc savoir si Herzeele accepte la pose de ces caméras sur la commune.

Valérie VANHERSEL indique également qu'il convient de s'informer sur les personnes qui auront l'autorisation de visionner les enregistrements (la commune, intercommunalité,...). Le poste sera-t-il à la mairie ?

Gaëtan PICOTIN répond qu'il pense qu'il serait logique, pour des raisons techniques, que ce soit sur Herzeele pour d'une part, que la mairie en ait connaissance, et que, d'autre part, l'autorisation de visionner soit donnée à la gendarmerie.

Valérie VANHERSEL se demande si, dans le cas d'un financement par la CCHF, est-ce que la Communauté de Communes aura autorisation de visionner ? (point qui devait être précisé au niveau législatif).

Monsieur le Maire précise les communes concernées : Esquelbecq, Zegerscappel, Bollezeele, Nieurlet, Saint Momelin, Quaëdypre, Socx, Bergues, Bierne, Oost-Cappel, Hondshoote, Warhem, Cappellebrouck, Looberghe, Holque, Brouckerque et Saint Pierrebrouck.

Jean-Claude POILLON indique que lors du mandat précédent, il aurait été précisé que ce projet ne coûterait rien à la commune.

Le courrier reçu sollicite notre accord pour faire partie du projet et ce avant le 18 janvier 2021 ; dans le cas d'un refus de la commune, en indiquer à la CCHF les raisons.

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal est d'accord sur le principe de cette installation.

Dominique BONNET précise que lors de car-jacking qui ont eu lieu sur le village, les voleurs se sont sauvés en Belgique et que le dispositif s'arrête à la frontière. La gendarmerie n'a pas le temps de réagir.

Monsieur le Maire précise que, dans la mesure où ce dispositif est installé en CCFI, Houtkerque devrait peut-être en bénéficier. Des précisions seront demandées et communiquées aux membres du Conseil Municipal.

Vote à l'unanimité sur le principe d'acceptation du dispositif.

3/ SIECF – Cotisation 2021

Par délibération en date du 10 décembre 2020, le comité syndical du SIECF a fixé les cotisations pour l'année 2021 comme suit :

Compétence	Montant pour 2021	Modalités de perception
Electricité	3.60 €/habitant	budgetisation ou fiscalisation ou déduction TCFE
Gaz (uniquement pour les communes desservies en gaz au 01/01/2020)	0.60 €/habitant	budgetisation ou fiscalisation
Eclairage public (option B maintenance)	3.50 €/habitant	budgetisation ou fiscalisation ou déduction TCFE
IRVE (Infrastructure de recharge pour véhicule électrique)	800 €/borne	budgetisation ou fiscalisation ou

		déduction TCFE
Télécommunication	1.50 €/habitant	budgetisation ou fiscalisation
Numérique	Gratuit	budgetisation ou fiscalisation

Les modalités de perception des cotisations doivent être validées annuellement par chacun des conseils municipaux des communes adhérentes. La commune d'Herzeele est concernée par les compétences électricité, gaz, télécommunication et numérique (comme précédemment).

Dominique BONNET demande si pour le point électrique (maintenance et investissement), cela ne concerne que le contrat investissement. Monsieur le Maire confirme que la commune n'a pas opté pour le contrat maintenance, celle-ci étant assurée par la société GITEM.

Jean-Claude POILLON demande si les montants ont évolué, Monsieur le Maire répond que ce sont les mêmes qu'auparavant.

Vote à l'unanimité pour le mode de prélèvement : fiscalisation pour les domaines concernant HERZEELE :

Compétence	Montant pour 2021	Modalités de perception
Electricité	3.60 €/habitant	budgetisation ou fiscalisation ou déduction TCFE
Gaz (uniquement pour les communes desservies en gaz au 01/01/2020)	0.60 €/habitant	budgetisation ou fiscalisation
Eclairage public (option B maintenance)	3.50 €/habitant	budgetisation ou fiscalisation ou déduction TCFE
Télécommunication	1.50 €/habitant	budgetisation ou fiscalisation
Numérique	Gratuit	budgetisation ou fiscalisation

4/ Dotation à l'investissement local en 2021

Cela concerne la rénovation de l'éclairage public du terrain de foot.

Il est possible de déposer une demande de subvention et ce avant le 9 février prochain. Il s'agit d'un plan de relance.

Monsieur le Maire précise que le coût de cette rénovation s'élève à la somme de 21 000.00 €.

Valérie VANHERSEL interroge Monsieur le Maire sur le montant qui pourrait être octroyé à la commune au titre de cette subvention. Ce dernier lui répond qu'il n'a pas de précision à ce sujet.

L'éclairage du terrain de foot est aujourd'hui insuffisant.

Si on maintenait l'éclairage actuel après rénovation, on aurait pu faire une économie de 30%.

La rénovation envisagée permettra un meilleur éclairage pour un coût de consommation identique à celui d'aujourd'hui et répondant aux attentes.

Monsieur le Maire indique que les travaux ne pourront débuter que d'ici quelques semaines, en raison des conditions climatiques et en fonction du résultat de la demande de subvention.

POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS

Label écoles numériques 2020

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales pourront répondre, en lien étroit avec les académies, à l'appel à projets émis par l'État, au titre des investissements d'avenir. Cet appel à projets est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales.

Madame DUBOIS, directrice de l'école, a établi un dossier concernant le matériel souhaité (tablettes, ordinateurs).

Sur l'ensemble des dossiers déposés dans le secteur, 92% des dossiers ont été retenus. Herzeele en fait partie.

Le financement peut atteindre jusqu'à 50% du montant global, dans la limite maximale de 7 000.00 €.

Le montant global s'élève à environ 11 000.00 € TTC.

Subvention ADVB – Relance décembre 2020

C'est un plan de relance 2020. Il concerne la nouvelle bibliothèque.

La demande de subvention a été déposée en décembre 2020 et a fait l'objet d'un accord.

Toutes les demandes auprès du département ont été acceptées.

La commune bénéficiera d'une aide d'un montant de 11 659.00 € soit 50% de l'investissement total de la future bibliothèque.

Les travaux devront impérativement commencer avant fin mars 2021 et se terminer le 30 septembre 2021.

CAT. NAT. 2019 – Dossier de reconnaissance au titre de mouvements de terrain

En 2019, des dossiers ont été déposés mais la commune d'Herzeele n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle, comme bon nombre de communes du secteur.

Un recours amiable était donc possible à la suite de cette notification de rejet.

En 2018, certaines communes qui n'ont pas obtenu cette reconnaissance ont formé recours. Finalement, par un arrêté rendu le 15 septembre 2020, celles-ci ont été déclarées en état de catastrophe naturelle. Les communes n'ayant pas formé de recours n'ont pas été concernées par cette dernière décision.

Il est donc important de former un recours gracieux concernant les dossiers 2019. Celui-ci a été régularisé en décembre 2020.

Dans le cas d'un recours contentieux, la CCHF tentera de regrouper les communes concernées afin de diminuer les coûts de procédure.

Les critères retenus ont été largement modifiés depuis quelques années.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Enfance et Jeunesse

Gaëtan PICOTIN précise que le couvre-feu étendu à 18 heures n'a pas modifié les habitudes déjà prises à l'école.

Tous les gestes barrières à l'école sont respectés, les règles de distanciation et de circulation à la cantine ont été mises en place dès la rentrée de septembre, le passage aux toilettes et le lavage des mains sont appliqués et les agents sont opérationnels.

Toutes ces mesures fonctionnent.

Il n'y a aucun cas de COVID 19.

Gaëtan PICOTIN se réjouit du projet Ecole Numérique.

Commission Bâtiment

Régis BEUN indique les derniers travaux réalisés :

- Réfection électrique au porche de la mairie ;
- Pose d'un coffret électrique extérieur avec deux compteurs à destination de la Friterie Herzeeloise et du Bar à Pâtes opérationnel depuis le 19 décembre 2020 ;
- Pose d'un chauffage supplémentaire à l'église pour la chorale ;
- Réfection de la toiture de la nef centrale de l'Eglise par l'entreprise ECR qui comptabilise déjà 700 ardoises changées (la réfection n'est pas terminée) ;
- Espaces Verts - Fleurissement (6 jardinières en tôle galvanisée chauffée). Quatre devis ont été effectués, ceux-ci oscillant entre 1 400 et 4 100.00 € ;
- En février 2021, agencement du terrain devant la boulangerie pour y mettre des fleurs et égayer le village ;
- Recherche du puits aux Jardins Familiaux – nécessité de louer une mini-grue qui sera également utilisée pour l'agencement du terrain devant la boulangerie ;
- Actuellement, l'AIPi s'emploie à la taille d'arbustes dans les fossés ;
- Réparation du banc près de la Poste qui a été accroché par une voiture ;

Valérie VANHERSEL s'interroge sur les travaux de la phase 2 de l'Eglise, pour lesquels des accords de subventions ont été obtenus et qui sont conditionnées au respect des délais quant au démarrage des travaux.

Monsieur le Maire indique que la subvention du département de 200 000.00 € avait pour délai fin 2020. Monsieur Patrick VALOIS a indiqué qu'un nouveau dossier devait être déposé pour obtenir cette subvention dans les mêmes conditions.

Il n'y a pas de report mais il suffit simplement de déposer un nouveau dossier pour pouvoir en bénéficier en 2021.

Valérie VANHERSEL indique qu'il serait peut-être opportun d'y inclure les nouveaux travaux ci-avant énoncés afin d'obtenir « une rallonge de subvention » avec le plan de relance de la région.

Commission Culture et Patrimoine

Céline BOUCKENOOGHE indique avoir été contactée par le service Culture de la CCHF qui envisage d'organiser, comme il y a deux ans, des concerts en Eglise au sein de la Communauté de Communes. En ce qui concerne Herzelee, ce concert devrait avoir lieu le 17 juillet prochain à 19 heures.

Confirmation devrait être donnée lors du prochain conseil municipal.

Commission des Fêtes

Nicolas GERVOIS énumère les différentes manifestations organisées :

- Venue du Père Noël le 18 décembre 2020 à l'école avec chocolats et coquilles ainsi que livres déposés en accord avec l'association des Amis de l'école du Val d'Yser ;
- Concours d'illuminations et de décorations de Noël pour lequel il y a eu 26 participants. 1^{ère} année de redémarrage de ce concours qui existait auparavant. Il y avait 3 catégories et tous les participants ont été récompensés. Gros lots pour les trois premiers des trois catégories ;
- Malgré le COVID 19, un plan a déjà été élaboré pour 2021 et des dates ont été fixées pour les manifestations de l'année. 70% d'entre elles sont confirmées ;
- Prochainement, mise en place du concept sport dans le village. Première date prévue : 14 mars 2021 – Archery Tag – sorte de Paint Ball avec du tir à l'arc. Seconde date prévue : 28 mars 2021 - Parcours du Cœur.

Commission Voirie

Anne-Gaëlle PAPILLON détaille les actions en cours :

- Rencontre prévue avec Monsieur KERKHOVE (CCHF) pour les divers travaux envisagés et en particulier concernant la création d'une allée aménagée aux abords du restaurant scolaire, le but étant de créer une allée au niveau de la pelouse actuelle pour dégager du stationnement au niveau du trottoir où les voitures se garent actuellement alors que cet emplacement n'est pas destiné au stationnement ;
- Sécurisation de la Becque rue des Colombes ;
- Sécurisation au niveau du lotissement des Coquelicots (problème de l'interdiction de tourner à droite et du sens unique) ;
- Etude de la pose éventuelle d'un miroir au croisement rue de Bambecque - rue de la Gare ;
- Bordure réparée rue du Petit Train au niveau des garages ;
- Pose d'un potelet rue d'Houtkerque (gouttière régulièrement accrochée par les camions) ;

Elle a rencontré Monsieur BOULY (CCHF) la semaine dernière pour faire le point sur les deux voiries qui sont au programme en 2021 (état, chiffrage, transversales présentes à l'impasse du Galois et chemin des Archers).

Commission Communication

Anne-Gaëlle PAPILLON transmet à chaque membre du Conseil Municipal un exemplaire du P'tit Herzeelois qui vient d'être imprimé vendredi.

Par rapport au sondage qui a été effectué auprès des habitants, il y avait une demande pour la parution trimestrielle de ce dernier.

La commission communication a décidé de partir dans cette direction.

Beaucoup d'idées de nouvelles rubriques ont été trouvées pour alimenter le P'tit Herzeelois (témoignages, parcours randonnées, etc).

Pour cette première édition, il s'agit d'un dépliant en trois volets, format A4.

Le bulletin municipal n'est plus géré par une association et est donc pris en charge par la commune. Le but est de fixer un budget raisonnable.

Il pourra paraître sous formes différentes en fonction des annonces et messages à faire passer.

Anne-Gaëlle PAPILLON propose que chaque conseiller municipal ait son secteur de distribution et devient donc une sorte de référent sur son secteur ce qui permet de communiquer avec les Herzeelois, soit environ 50 boîtes aux lettres par conseiller municipal.

Monsieur le Maire propose de fixer les prochaines dates de réunions du conseil municipal qui sont les suivantes : les 15 février et 29 mars 2021 à 19 heures 30.

Clôture de la séance à 20 h 45.